



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2024-231

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2024

# Sommaire

## Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

|   |         |
|---|---------|
| 75-2024-04-16-00016 - arrêté 2024-00477 du 16 avril 2024 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)     | Page 3  |
| 75-2024-04-16-00015 - arrêté 2024-00478 du 16 avril 2024 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)                  | Page 5  |
| 75-2024-04-16-00014 - arrêté 2024-00479 du 16 avril 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)                         | Page 7  |
| 75-2024-04-16-00013 - arrêté 2024-00480 du 16 avril 2024 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) | Page 9  |
| 75-2024-04-16-00012 - arrêté 2024-00481 du 16 avril 2024 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)  | Page 12 |
| 75-2024-04-16-00011 - arrêté 2024-00482 du 16 avril 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)                         | Page 14 |
| 75-2024-04-16-00010 - Arrêté n° 2024-00483 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)             | Page 16 |
| 75-2024-04-16-00009 - Arrêté n° 2024-00484 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)              | Page 19 |
| 75-2024-04-16-00008 - Arrêté n° 2024-00485 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (2 pages)                                    | Page 21 |
| 75-2024-04-16-00007 - Arrêté N° 2024-00486 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)                    | Page 24 |
| 75-2024-04-16-00006 - Arrêté N° 2024-00487 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)                   | Page 26 |
| 75-2024-04-16-00005 - Arrêté N° 2024-00488 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)                   | Page 28 |
| 75-2024-04-16-00004 - Arrêté n° 2024-00489 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)                                     | Page 30 |

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00016

arrêté 2024-00477 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du certificat de compétences de  
formateur en prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00477

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'annexe 240011 du 01 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 27 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|  |   |
|--|---|
| M. CASSIM Antoine (Val-d'Oise)               | M. JULIEN--HAYES Lenny (Eure-et-Loir)                   |
| M. CORNOLLE Michael (Paris)                  | Mme MARCOZ Lola (Seine-Saint-Denis)                     |
| M. DALLUT Romain (Seine-Saint-Denis)         | Mme MAYA GOMEZ Luz (Hauts-de-Seine)                     |
| Mme FAUCHIER Suzanne (La Réunion)            | M. PUYAU François (Paris)                               |
| Mme HIDOUX--LE HENAFF Clara (Hauts-de-Seine) | M. RANDIMBIMANANJARA Andriantsitohaina (Hauts-de-Seine) |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00015

arrêté 2024-00478 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du certificat de compétences de  
formateur aux premiers secours.

Arrêté N° 2024-00478

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**Vu** l'annexe 240010 du 01 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 27 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Mme BENCHEIKH Sara (Paris)           | Mme JOBERT Aline (Seine-Saint-Denis)  |
| Mme BERNARD Camille (Paris)          | M. ROMITO Clément (Eure)              |
| M. BOUMRAR Elliott (Paris)           | M. RUCHLEJMER Gilles (Hauts-de-Seine) |
| Mme DÉGREMONT Cindy (Hauts-de-Seine) | Mme SIMONS Alicia (Yvelines)          |
| M. EDDE Lucas (Paris)                | Mme STOLTZ Elodie (Yvelines)          |
| M. EL MAJDOUBI Riyane (Cher)         | M. VARSİ Hugo (Seine-Saint-Denis)     |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00014

arrêté 2024-00479 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du brevet national de sécurité et de  
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00479

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 04 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris 13<sup>ème</sup> (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Mme PENNEQUIN Mathilde (Val-de-Marne) | M. THIAM Alioune (Val-de-Marne) |
| Mme SELDIR Ambre (Yvelines)           | -                               |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé:** Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00013

arrêté 2024-00480 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du maintien des acquis du brevet  
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00480

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 05 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris (13<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| M. APRIOU David (Seine-et-Marne)            | M. HÉMART Franck (Paris)             |
| M. BAILLEUL Maxence (Eure)                  | M. JUMELIN Romain (Landes)           |
| M. BLANCAN Anthony (Paris)                  | M. LACROIX Gaëtan (Vaucluse)         |
| M. BOUILLY Norbert (Seine-et-Marne)         | M. LE MAGUER Anthony (Côtes-d'Armor) |
| M. COELEMBIER Guillaume (Charente-Maritime) | M. LECLERC Nicolas (Hauts-de-Seine)  |
| M. FLAHAUT Xavier (Seine-Saint-Denis)       | M. NAAMANI Naïm (Seine-Saint-Denis)  |
| M. FOUILLOUX COUPAT Sullivan (Landes)       | M. POUDOU Hugo (Aude)                |
| M. GROSJEAN Thierry (Paris)                 | M. SIRE Florian (Paris)              |
| M. HELARY Simon (Paris)                     | -                                    |

2024-00480

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-00480

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00012

arrêté 2024-00481 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du maintien des acquis du brevet  
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00481

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 29 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9<sup>ème</sup> (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| M. BEULAYGUE Theo (Alpes-Maritimes)     | M. MANE Cédric (Val-de-Marne) |
| M. BEYLIER Grégoire (Yvelines)          | M. MARSAL Pablo (Paris)       |
| M. CORBEAU Dérick (Seine-Saint-Denis)   | M. POGGI Luca (Paris)         |
| Mme GOLDMAN Marlene (Seine-Saint-Denis) | -                             |

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00011

arrêté 2024-00482 du 16 avril 2024 Portant  
délivrance du brevet national de sécurité et de  
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00482

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 29 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (9<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|  |   |
|--|---|
| M. BARTHOLOME Alex (Seine-Saint-Denis)     | Mme LEVEQUE Camille (Seine-Saint-Denis) |
| M. CARACENA Cyprien (Paris)                | M. MENARD Louis (Hauts-de-Seine)        |
| Mme DEJONCKHEERE Elise (Seine-Saint-Denis) | M. PAUTOU Hector (Paris)                |
| M. KECHIOUCH Mohammed (Seine-Saint-Denis)  | M. VERLA Gatien (Essonne)               |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00010

Arrêté n° 2024-00483 Portant délivrance du  
maintien des acquis du brevet national de  
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00483

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris (13<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| M. BRÉA Vincent (Val-de-Marne)           | M. KLEIN Guillaume (Loire-Atlantique) |
| M. DUPRÉ Ludovic (Drôme)                 | M. ORTOLAN Valentin (Lot-et-Garonne)  |
| M. FERNANDEZ Arnaud (Paris)              | M. PAULOWSKI Stéphane (Val-d'Oise)    |
| M. FOUCAULT Julien (Calvados)            | M. RAYNAUD Tristan (Seine-et-Marne)   |
| M. GAREGNEAUX Guillaume (Hauts-de-Seine) | -                                     |

2024-00483

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-00483

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00009

Arrêté n° 2024-00484 Portant délivrance du  
maintien des acquis du brevet national de  
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00484

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 14 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris 13<sup>ème</sup>, est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Mme BERTHOUMEYROUX Louise (Paris) | Mme ORIEUX Solène (Paris)             |
| Mme DEFREMONT Claire (Loiret)     | M. SOULARD Nathanaël (Hauts-de-Seine) |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00008

Arrêté n° 2024-00485 Portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2024-00485

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 10 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|  |  |
|--|--|
| M. ACHOUR Sabri (Seine-Saint-Denis)      | M. COULIBALY Souleymane (Seine-Saint-Denis)        |
| M. AIT HELLAL Wallem (Seine-Saint-Denis) | Mme GLAESENER Maëlle (Seine-Saint-Denis)           |
| Mme ALI CHERIF Anaïs (Seine-Saint-Denis) | M. HAROUSSI Adil (Seine-Saint-Denis)               |
| M. AMAR Tsion(Seine-Saint-Denis)         | M. JELJELI Bilel (Seine-Saint-Denis)               |
| M. AYAD Najib (Seine-Saint-Denis)        | M. MOSTEFAI Abdeljalil (Seine-Saint-Denis)         |
| Mme BOURASSI Naïma (Seine-Saint-Denis)   | M. PAPEAU- -VILLENEUVE Steeven (Seine-Saint-Denis) |
| M. BOURLET Téo (Seine-Saint-Denis)       | M. PAUTRAT Hugo (Seine-Saint-Denis)                |
| Mme CERTAL Cloé (Seine-Saint-Denis)      | -  |

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ

2024-00485

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00007

Arrêté N° 2024-00486 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques

Arrêté N° 2024-00486

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'annexe 240013 du 26 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| M. AUBIN Stéphane (Seine-et-Marne)      | M. HIPOLITO Christophe (Essonne) |
| M. GAUTIER Jean-Philippe (Val-de-Marne) | Mme JULIEN Sandy (Val-de-Marne)  |
| Mme GONCALVES Aurore (Essonne)          | M. ROBERT Enzo (Essonne)         |
| Mme GONNET Maëlys (Essonne)             | M. ROUX Nicolas (Seine-et-Marne) |
| Mme GUISON Elodie (Val-de-Marne)        | Mme SCHULER Nadia (Bas-Rhin)     |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00006

Arrêté N° 2024-00487 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00487

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'annexe 240014 du 26 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête:

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|  |  |
|--|--|
| Mme APERT Sophie (Hauts-de-Seine)              | M. LARQUET Thomas (Hauts-de-Seine)           |
| M. BERGER Eric (Hauts-de-Seine)                | Mme LE GALL Cécile (Hauts-de-Seine)          |
| M. BOURSIN Thomas (Hauts-de-Seine)             | Mme MAZOUZI Johanna (Hauts-de-Seine)         |
| Mme CALVARY Mélina (Hauts-de-Seine)            | M. MÉRESSE Pierre-Alexandre (Hauts-de-Seine) |
| M. DU TERRAIL COUVAT Emmanuel (Hauts-de-Seine) | M. SARCIAUX Sylvère (Hauts-de-Seine)         |
| M. LANDEL Quentin (Hauts-de-Seine)             | M. SKENDEROFF Yves (Hauts-de-Seine)          |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00005

Arrêté N° 2024-00488 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2024-00488

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**Vu** l'annexe 240015 du 26 mars 2024 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 15 avril 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| M. ADAME Rayane (Val-d'Oise)                      | M. LANG Romain (Hauts-de-Seine)       |
| M. BOUDIEB Zakarya (Paris)                        | M. LOUSSAIEF Karim (Hauts-de-Seine)   |
| Mme CASOURANG-LASSALLETTE Audrey (Hauts-de-Seine) | M. SENTUCQ Matéo (Paris)              |
| M. CHEVALIER Pierric (Val-d'Oise)                 | M. SOUKOUNA Issoumaïl (Paris)         |
| M. HERBIN Théo (Val-d'Oise)                       | M. TORK LADANI Milad (Hauts-de-Seine) |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2024-04-16-00004

Arrêté n° 2024-00489 Portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2024-00489

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 10 mars 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepinois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|  |   |
|--|---|
| Mme ANDRE Roxanne (Seine-Saint-Denis)  | Mme. SARR Charlotte (Seine-Saint-Denis) |
| Mme BRAKCH Chirine (Seine-Saint-Denis) | -                                       |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Pour le préfet de Police,  
Pour le préfet, Secrétaire général  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signer** : Colonel Sébastien ALVAREZ